**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019**

Convocations adressées le seize mai deux mil dix-neuf aux conseillers municipaux pour la réunion qui aura lieu le vingt-deux mai deux mil dix-neuf.

Le Maire,

Florian LECOULTRE

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux mai à 18h30 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouzonville se sont réunis en l’Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée le seize mai deux mil dix-neuf par le Maire.

Ordre du jour :

* Appel des Conseillers Municipaux
* Election du secrétaire de séance

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

## Election d’un nouvel adjoint

## Indemnité de fonction des adjoints

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

***Etaient Présents :***

MMES et MMS LECOULTRE Florian, CORNET Corinne, MONTENON Denis, ISTACE Guy, LUKASIEWICZ Jean-Pierre, CUCHET Michel, GARCIA Pedro, LIBOTTE-DELEGAY Jean-Pol, DURBECQ Sylvie, MALAGOLI Éric, GAROT Isabelle, GIBARU Arnaud, OSTROWSKI Marie-Louise, DORMET Jean-Nicolas, BRISSART Laurent, GAIGNIERRE Jean-Marc, ALEXANDRE Carole, CHARLIER Jeanine, BIDELOGNE Alain, LANGRENEZ Yannick.

***Etaient Absents excusés :***

M. LOTTIN Patrick qui a donné procuration à M. Florian LECOULTRE

Mme JAROSZ Marie-Christine qui a donné procuration à M. Arnaud GIBARU

Mme LARZILLIERE Corinne qui a donné procuration à M. Guy ISTACE

Mme MERGEE Andrée qui a donné procuration à Mme Carole ALEXANDRE

***Etaient Absents :***

MMES et MMS LAIR Mandy, BOUCHER Martine, GILLET Marie-Agnès, PELTIER Henri, DURIEUX Vivian,

**Secrétaire de séance :** A l'unanimité, Mme GAROT Isabelle est élue secrétaire de séance ***Délibération n°1***

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## 1 – Election d’un nouvel adjoint Délibération n°2

Vu la délibération du 21 novembre 2016 relative à l’élection des adjoints au Maire fixant leur nombre à 5.

Suite à la démission de M LOTTIN aux fonctions de 1er adjoint au Maire (tout en conservant son mandat de conseiller municipal) en date du 17 avril 2019 adressée à Monsieur le Préfet et acceptée par le représentant de l’Etat à la date du 25 avril.

Le conseil municipal doit procéder à l’élection d’un nouvel adjoint, qui occupera le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints restants passant au rang supérieur.

Il est procédé à l’appel à candidature.

Seul M. Jean-Marc GAIGNIERRE se porte candidat.

*(En cas d’élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à* [*l'article L. 2122-7*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006389921&dateTexte=&categorieLien=cid) *du CGCT).*

*« Scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »)*

**Une élection à bulletins secrets a eu lieu. :**

**M. Jean-Marc GAIGNIERRE : 14 voix**

**M. Pedro GARCIA : 4 voix**

**M. Guy ISTACE : 1 voix**

**4 nuls**

**1 blanc**

M. Jean-Marc GAIGNIERRE est élu 5ème adjoint à la majorité absolue au premier tour.

## 2 – Indemnité de fonction des adjoints Délibération n°3

L’indemnité des adjoints ayant été attribuée par délibération du 14 avril 2017 à 15,5 % de l'indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique, le conseil municipal par :

* **7 voix contre** (*Carole ALEXANDRE, Jean-Nicolas DORMET, Laurent BRISSART, Yannick LANGRENEZ, Pedro GARCIA, Guy ISTACE, Corinne LARZILLIERE*)
* **1 abstention** (*Andrée MERGEE*)

Accepte d’attribuer dans les mêmes conditions, une indemnité de fonction à M. Jean-Marc GAIGNIERRE 5éme adjoint élu et installé lors de ce conseil municipal.